



EEB
European
Environmental
Bureau



**TRANSPORT &
ENVIRONMENT**



**Carbon
Market
Watch**



**LETTRÉ OUVERTE AU MINISTRE FRANÇAIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
SUR LA POSITION DE NÉGOCIATION DE LA FRANCE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT SUR LA
RÉPARTITION DE L'EFFORT ET DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES TERRES, LE
CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE**

M. Nicolas Hulot
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
Paris

Bruxelles, le 1^{er} juin 2017

**RE : Position de la France sur RRE et UTCATF actuellement incompatible avec l'Accord
de Paris**

Monsieur le Ministre,

En juillet 2016, la Commission européenne a déposé deux propositions qui, si elles sont bien conçues, sont essentielles à la mise en œuvre de l'accord de Paris dans l'Union européenne :

1. **Le règlement sur la répartition de l'effort (RRE).** Le RRE fixe des objectifs nationaux contraignants pour les secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE), principalement le transport au sol, le bâtiment, l'agriculture, la petite industrie et la gestion des déchets, qui sont responsables de près de 60 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Ce règlement est dès lors l'instrument de l'Union le plus important pour le climat.
2. **Le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.** Le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) couvre les émissions et les absorptions de CO₂ résultant de l'utilisation des terres et de la foresterie.

Ces règlements contribuent à la transformation écologique de notre société et à une transition vers des villes plus vivables, un air plus propre, des forêts en meilleure santé, des paysages biodiversifiés, une précarité énergétique réduite et de la création d'emplois.

Nous vous adressons cette lettre en raison des négociations en cours sur ces deux dossiers au sein du groupe « Environnement » du Conseil de l'Union européenne, qui discutés lors du prochain conseil « Environnement » auquel vous participerez, le 19 juin prochain.

En tant que gardienne de l'accord de Paris, la France joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. Il est évident que sa position au cours des négociations à l'échelle de l'Union européenne est déterminante pour garantir un résultat ambitieux qui servira d'exemple au reste du monde. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous afin d'obtenir le résultat le plus ambitieux possible.

Sous l'administration précédente, **nous avons malheureusement constaté que la France faisait des propositions aux ambitions inférieures à celles de la Commission s'agissant des règlements susmentionnés.** Cela nous préoccupe plus particulièrement puisque même les propositions de la Commission sont déjà insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir contenir la hausse des températures bien en dessous de 2 °C et s'efforcer de les maintenir à un niveau inférieur à 1,5 °C.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur les questions suivantes sur lesquelles la France a jusqu'alors présenté des propositions peu ambitieuses et nous espérons que vous pourrez tenir compte de nos recommandations dans le cadre des négociations au Conseil européen.

1. **La dérogation ponctuelle liée au SEQE** : la proposition de la Commission sur le RRE prévoit la possibilité d'utiliser des crédits du SEQE dans le RRE, ce qui porte préjudice à l'intégrité environnementale du règlement en raison du surplus très important du SEQE. Seuls certains États membres ont actuellement accès à cette dérogation dont la limite est fixée à 100 millions de tonnes de CO₂. Bien que la France ne fasse pas partie des neuf pays concernés par cette possibilité, la Commission laisse entendre qu'elle devrait y avoir accès et la France a officiellement demandé d'y accéder. La France a également suggéré d'accroître la quantité totale de crédits assujettis à cette dérogation de 100 à 120 millions de tonnes, ce qui nuit aux ambitions climatiques de la France et de l'Union européenne dans son ensemble.
2. **La réserve de sécurité du RRE** : cette proposition de la présidence autoriserait certains pays à accéder à une réserve de quotas s'ils ne parvenaient pas à atteindre leurs propres objectifs d'ici à la fin de la période établie pour le RRE. L'application de cette proposition dissuaderait clairement les pays d'adopter des mesures de réduction d'émissions. Même si elle n'a pas accès actuellement à cette réserve, la France soutient sa création et demande de modifier ses critères d'accès.

À cet égard, nous vous prions instamment en tant que nouveau ministre d'améliorer la position de négociation de la France concernant le RRE en annulant la demande d'accès à la dérogation ponctuelle liée au SEQE et en refusant la création d'une réserve de sécurité dans le RRE.

3. **Le niveau de référence applicable à la gestion des forêts pour l'UTCATF** : Les scientifiques s'accordent désormais à dire que si nous voulons limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C, et qui plus est à 1,5 °C, nous devons entrer dans une période d'« émissions négatives » dans un avenir proche (en faisant en sorte que les quantités de carbone dans l'atmosphère qui sont absorbées soient supérieures à celles qui sont émises). Comme le moyen le plus simple et le plus sûr d'y parvenir est de préserver les forêts, nous avons besoin de règles comptables solides et incitatives pour l'UTCATF.

Nous sommes préoccupés par le fait que la France prévoit, au cours des décennies les plus cruciales de la lutte contre le changement climatique, d'intensifier son exploitation forestière, ce qui réduira, selon les modèles, la quantité de CO₂ absorbé par ses forêts, mais refuse d'évaluer les effets de sa nouvelle politique sur l'atmosphère.

Selon des analyses préliminaires de la proposition actuelle de la France (en pj), cela pourrait se traduire par la non-comptabilisation de 400 millions de tonnes de CO₂, soit une valeur bien supérieure aux émissions annuelles de l'ensemble de l'Union.

Pour se défendre, l'équipe française actuelle chargée des négociations explique notamment que cette baisse de la quantité de CO₂ absorbée ne sera que temporaire, c'est-à-dire que les forêts repousseront.

Ces arguments n'ont pas de fondement scientifique sérieux et ont été réfutés à plusieurs reprises et dernièrement par l'EASAC (European Academies Science Advisory Council)¹. Il faudra au moins des *dizaines d'années* pour que les forêts se rétablissent à la suite de cette exploitation accrue et, pendant cette période, les émissions nettes de l'économie pourraient être plus élevées, ce qui entraînera une intensification du changement climatique. Il est par conséquent important de compter une baisse du puits quelconque et il est inacceptable de ne pas déclarer ces émissions de manière honnête et l'Union européenne ne tolérerait pas cette méthode si elle était adoptée par d'autres pays hors UE.

¹ Le rapport de l'EASAC, qui a été publié le 11 mai, est disponible à l'adresse suivante : http://www.easac.eu/fileadmin/PDF_s/reports_statements/Forests/EASAC_Forests_web_complete.pdf

De plus, la position française sous la précédente administration semblait ignorer le fait que si la réduction des émissions dans le puits n'est pas comptabilisée par le règlement UTCATF, alors les émissions des bioénergies se retrouvent artificiellement assujetties à un taux nul dans le RRE et le SEQE. Ces deux instruments pour le climat, qui sont fondés sur les recommandations du GIEC, s'appuient sur le règlement UTCATF pour que les émissions soient prises en compte lorsque des arbres sont abattus afin d'éviter une double comptabilisation. Jusqu'à présent, la France n'a présenté aucune proposition pour résoudre ce problème.

Loin de défendre l'accord de Paris, sur ce dossier politique essentiel, actuellement la France cherche à revoir à la baisse les ambitions de l'Union européenne en tant que chef de file de la comptabilisation relative à l'utilisation des terres. Cette approche pourrait avoir des effets néfastes sur les initiatives internationales visant à freiner la déforestation, qui à elle seule est responsable de 10 % des émissions mondiales.

S'agissant de l'UTCATF, nous vous exhortons en tant que nouveau ministre à signaler un changement de position de la France lors de la prochaine réunion du groupe « Environnement ». Nous espérons également que vous soutiendrez la signature d'une lettre rédigée à l'initiative de l'Allemagne et signée par sept autres États membres pour appuyer la proposition de la Commission en faveur d'un niveau de référence applicable à la gestion des forêts qui compare les futures émissions à l'évolution de l'exploitation et des pratiques de gestion telles qu'elles ont été consignées entre 1990 et 2009.

Il s'agit du minimum pour que la France préserve sa réputation dans les négociations sur la politique climatique de l'Union européenne. Pour devenir une véritable championne de la lutte contre le réchauffement climatique, la France devrait également soutenir les positions que nous avons exprimées dans une lettre publiée en octobre dernier qui est disponible à l'adresse suivante :

https://www.transportenvironment.org/sites/te/files/publications/Final-letter-environment-ministers_ESR_LULUCF_final.pdf

Nous sommes prêts à vous aider à faire en sorte que la France continue de défendre l'accord de Paris et l'intégrité environnementale de la politique de lutte contre le changement climatique de l'Union européenne. Nous espérons que vous serez en mesure de tenir compte des éléments susmentionnés lors des discussions sur les propositions de règlements sur l'UTCATF et la répartition de l'effort pour 2030 et nous serions heureux de vous rencontrer, vous ou votre cabinet, et ce dès que possible, pour évoquer ces questions de manière plus approfondie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée,



William Todts,
Executive Director,
Transport & Environment



Saskia Ozinga, Campaigns
Coordinator
Fern



Geneviève Pons,
Director
WWF European Policy Office



Eva Filzmoser Executive
Director,
Carbon Market Watch



Jeremy Wates,
Secretary General
European Environmental Bureau



Wendel Trio,
Director
Climate Action Network Europe